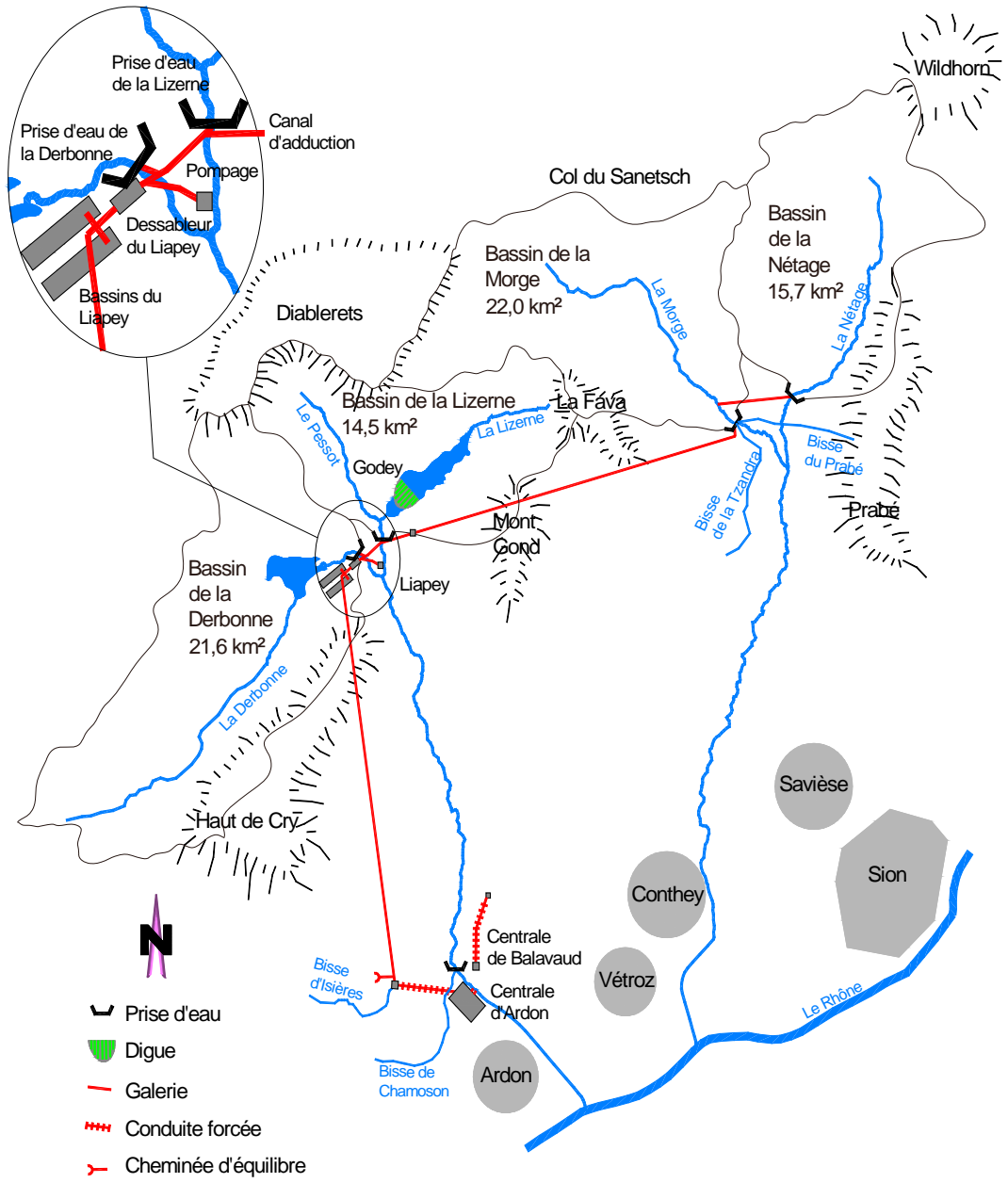


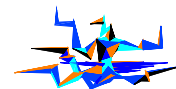


58^e RAPPORT DE GESTION

2014/2015

LIZERNE ET MORGE S.A. SION





ACTIONNAIRES

AXPO Trading AG (AXPO)	50 %
FMV SA (FMV)	20 %
Ville de Sion (SION)	20 %
Ville de Sierre (SIERRE)	10 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale 2017.

MM.	Nicolas Antille	à Veyras, Président
	Guy Bühler	à Belmont-sur-Lausanne, Vice-Président
	Rolf W. Mathis	à Niedergösgen
	Paul Michellod	à Leytron
	Philippe Varone	à Sion
	Daniel Wenger	à Villars-sous-Yens

Représentant des communes concédantes

M. Christophe Germanier, à Conthey

Délégué du Gouvernement valaisan

M. Jean Rossier, à Sion

Secrétaire du Conseil d'administration

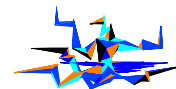
M. Jean-Albert Ferrez, à Verbier

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire FIDAG SA, à Sion

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région SA, à Sion



EXPLOITATION

Avec une production qui se monte à 96,4 % de la moyenne multiannuelle, l'exercice sous revue témoigne du bilan hydrologique globalement déficitaire de l'année 2014. Les faits climatologiques marquants ont été un hiver particulièrement peu enneigé, un été extrêmement pluvieux et un automne exceptionnellement chaud.

Les groupes de production n'ont pas connu d'incident notable. Leurs révisions se sont déroulées comme de coutume durant la période hivernale. A cette occasion, le diagnostic quinquennal des enroulements des alternateurs a été effectué.

Le contrôle annuel de la digue du Godey s'est effectué en présence de l'expert de l'ouvrage et de l'autorité de haute surveillance des barrages. Le bon état des installations a été constaté.

Dans le cadre de la gestion des sédiments de la retenue du Godey, une inspection du canal de vidange a été effectuée. Des travaux d'assainissement devront être entrepris et porteront essentiellement sur le renouvellement du revêtement de protection anticorrosion du tronçon blindé.

Les travaux d'importance, effectués durant cet exercice, ont porté sur la réfection d'une partie des socles de la conduite forcée d'Ardon, le remplacement de la pompe de remaniement à la centrale d'Ardon ainsi que sur l'inspection de la ligne 65 kV entre Riddes et Sion.

La purge des bassins du Liapay s'est déroulée conformément aux exigences cantonales durant la période de fonte des neiges.

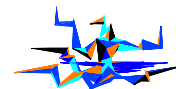
En relation avec les dotations d'eau à mettre en œuvre à la Lizerne et à la Morge, conformément à la LEaux et à la décision du Tribunal fédéral de novembre 2012 concernant l'affaire "Misox", un rapport environnemental complémentaire a été rédigé à l'intention de l'autorité compétente. Des tables rondes avec le WWF et les services de l'Etat concernés sont planifiées pour 2015.

En application de la LEaux révisée, le canton a édité un catalogue de mesures visant à diminuer l'impact négatif des forces hydrauliques sur la migration des poissons, sur les éclusées ainsi que sur le charriage. Les sociétés hydroélectriques ont pris position sur les dossiers présentés afin de mentionner les installations oubliées ainsi que les mesures jugées incohérentes. Les mesures concernant Lizerne et Morge SA sont la gestion des éclusées au Godey et dans le Rhône ainsi que le rétablissement de la migration piscicole descendante à la prise d'eau de la Derbonne. Les projets identifiés seront indemnisés par Swissgrid après réalisations. Les frais d'entretien ultérieurs seront à la charge des forces hydrauliques.

Les festivités relatives au 300^{ème} anniversaire de l'éboulement de Derborence ont connu un franc succès malgré une météo maussade. Durant les deux journées de la manifestation, soit les 15 et 16 août 2014, Lizerne et Morge SA a occupé un poste d'information au Liapay et présenté l'aménagement aux visiteurs intéressés.



Prise d'eau de la Derbonne – déversement lors des crues 2014

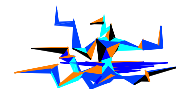


ADMINISTRATION

La procédure relative au recours de Lizerne & Morge SA contre le modèle d'imposition du bénéfice des sociétés hydroélectriques valaisannes suit son cours.

L'Assemblée générale du 22 août 2014 a élu M. Rolf W. Mathis en remplacement de M. Didier Grall, démissionnaire. Le Président, M. Nicolas Antille, remercie au nom du Conseil d'administration M. Grall pour son engagement au sein de la société.

Le Conseil d'administration a nommé, lors de sa séance du 22 août 2014, M. Nicolas Antille comme Président et M. Guy Bühler en tant que Vice-Président.



Période

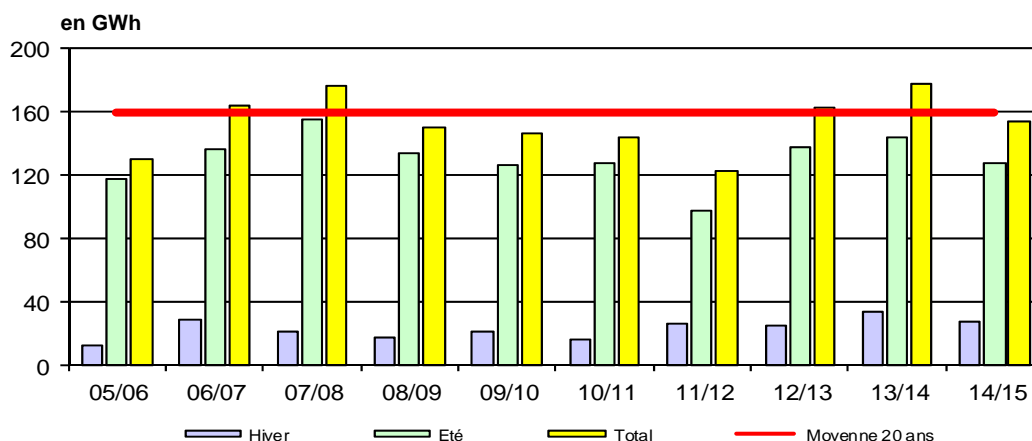
Le présent rapport couvre la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Production d'énergie

La production des alternateurs de l'année 2014/2015 se situe à 3.65 % en dessous de la moyenne des 20 dernières années.

La production totale brute de l'aménagement se répartit de la manière suivante :

	2014/2015 MWh	2013/2014 MWh	Moyenne des 20 ans MWh
Production d'été	127'206	143'964	134'587
Production d'hiver	26'796	33'058	25'250
Production annuelle	154'002	177'022	159'837
Ajustement	- 8'292	- 5'705	- 6'377
Production à disposition des partenaires	145'710	171'317	153'460



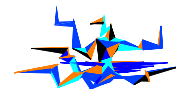
Le groupe auxiliaire a produit durant l'année hydrologique 845 MWh. Cette production représente environ le 83.1 % de la moyenne multiannuelle (20 ans).

La petite centrale de Balavaud a produit durant l'année hydrologique 2'419 MWh. Cette production représente environ le 114.5 % de la moyenne multiannuelle (20 ans).

Après déduction de l'énergie d'ajustement, la production totale nette mise à disposition des partenaires s'élève à 145'710 MWh.

Personnel

L'effectif du personnel mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA pour l'exploitation de l'aménagement compte 9 collaborateurs à la clôture de l'exercice. Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.



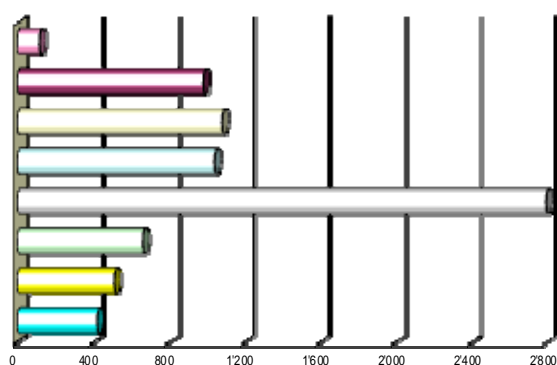
COMPTES ANNUELS

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2014/2015 s'élève à CHF 6.401 mio, en augmentation de CHF 0.717 mio par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation des dépenses prises en charge par les partenaires (de CHF 6.490 mio à CHF 6.539 mio) est essentiellement due au remboursement exceptionnel par Swissgrid des frais injustement facturés pour les SDL et payés par Lizerne & Morge SA. Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du prix du marché et des profils de production de l'aménagement selon le nouveau modèle du Canton du Valais d'août 2013.

Service-système et ajustement
Matériel et prestations de tiers
Main d'œuvre nette facturée
Charges d'amortissement
Redevances, impôts aux collectivités
Autres charges d'exploitation
Charges financières
Résultat annuel



en millier de francs

Le dividende 2014/2015 proposé à l'Assemblée générale se monte à 4 % du capital-actions.

Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement le montant facturé à la clôture de l'exercice pour la vente d'énergie de la centrale de Balavaud, du groupe auxiliaire et la vente d'énergie d'ajustement.

Le compte de régularisation de l'actif englobe principalement les primes d'assurances payées d'avance.

Passif

Les dettes sur achats et prestations concernent les fournisseurs payés après la clôture, ainsi que la facturation aux partenaires pour la normalisation des frais annuels.

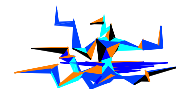
Le compte de régularisation du passif englobe les redevances courues, ainsi que les intérêts courus.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 663b du Code des Obligations avec les normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend notamment une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

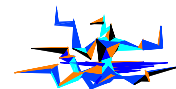
Organe de révision

L'Assemblée générale du 22 août 2014 a confié le mandat de révision, pour une année, à la Fiduciaire FIDAG S.A., à Sion.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en mille CHF	Annexe	2014/15	2013/14
Frais annuels à la charge des partenaires	5	6 539	6 490
Autres produits d'exploitation	6	1 524	1 517
Produits d'exploitation		8 063	8 007
Service-système et régulation		-116	1 022
Matériel et prestations de tiers		-985	-855
Main d'œuvre facturée	18	-1 081	-1 071
Redevances et impôt spécial	7	-2 251	-2 573
Energie gratuite, de restitution		-38	-40
Charges d'amortissement		-1 042	-1 246
Autres charges d'exploitation		-665	-694
Impôts sur le capital et impôts divers		-223	-227
Charges d'exploitation		-6 401	-5 684
Résultat avant intérêts et impôts		1 662	2 323
Produits financiers		1	240
Charges financières	8	-510	-574
Produits/Charges hors exploitation	9	5	5
Résultat avant impôt sur le bénéfice		1 158	1 994
Impôt sur le bénéfice	10	-737	-1 573
Résultat		421	421



BILAN

en mille CHF	Annexe	31.03.2015	31.03.2014
Immobilisations corporelles	11	31 317	32 353
Immobilisations incorporelles	11	230	236
Total de l'actif immobilisé		31 547	32 589
Créances résultant de ventes et de prestations	12	160	1 120
Autres créances		0	0
Comptes de régularisation actif	13	76	177
Liquidités	4	1 316	167
Total de l'actif circulant		1 552	1 464
TOTAL DE L'ACTIF		33 099	34 053
Capital-actions		10 000	10 000
Réserve générale		1 186	1 165
Résultat au bilan		421	421
Total des fonds propres		11 607	11 586
Dettes financières à long terme	14	0	20 000
Total des fonds étrangers à long terme		0	20 000
Dettes résultant d'achats et de prestations	15	424	170
Dettes financières à court terme	16	20 000	1 700
Autres dettes		0	0
Comptes de régularisation passif	17	1 068	597
Total des fonds étrangers à court terme		21 492	2 467
Total des fonds étrangers		21 492	22 467
TOTAL DU PASSIF		33 099	34 053

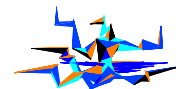


TABLEAU DE FINANCEMENT

en mille CHF	2014/15	2013/14
Résultat	421	421
Amortissements	1 042	1 246
Cash flow	1 463	1 667
Variation de l'actif circulant net (liquidités non comprises)	1 786	615
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	3 249	2 282
Investissements nets sur immobilisations corporelles	0	0
Flux de fonds relatifs aux investissements	0	0
Free cash flow	3 249	2 282
Dividende distribué	-400	-400
Variation des dettes financières à long terme	0	0
Variation des dettes financières à court terme	-1 700	-1 800
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-2 100	-2 200
Variation des liquidités	1 149	82
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	167	85
Liquidités à la fin de l'exercice	1 316	167
Variation des liquidités	1 149	82

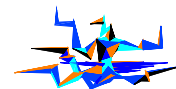


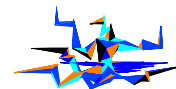
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 1'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.04.13	10 000	1 144	421	11 565
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2013/14			421	421
Capitaux propres au 31.03.14	10 000	1 165	421	11 586

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.04.14	10 000	1 165	421	11 586
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2014/15			421	421
Capitaux propres au 31.03.15	10 000	1 186	421	11 607

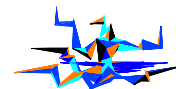
A l'Assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.



CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

en mille CHF	2014/15	2013/14
Détail des comptes		
Frais annuels à la charge des partenaires	6 539	6 490
Autres produits d'exploitation	1 524	1 517
Produits financiers	1	240
Prestations de l'entreprise	8 064	8 247
Service-système et ajustement	-116	1 022
Matériel et prestations de tiers	-985	-855
Autres charges d'exploitation	-665	-694
Produits/charges hors exploitation	5	5
Prestations préalables	-1761	-522
Résultat brut réalisé	6303	7 725
Amortissements	-1 042	-1 246
RÉSULTAT NET RÉALISÉ	5 261	6 479

en mille CHF		2014/15	2013/14
Répartition des charges	en %		
Main d'œuvre facturée	20.6	1 081	1 071
Redevances et impôt spécial	42.8	2 251	2 573
Energie gratuite, de restitution	0.7	38	40
Impôts	18.2	960	1 800
Redevances et impôts aux collectivités publiques	61.7	3 249	4 413
Intérêt sur le capital étranger	9.7	510	574
Intérêt sur le capital propre	7.6	400	400
Attribution à la réserve	0.4	21	21
RÉPARTITION TOTALE	100.0	5 261	6 479



ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes annuels de la Lizerne et Morge S.A. ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 663b du Code des obligations (CO), "Annexe".

2- Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan, aux coûts d'achat ou de production diminués des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique ou, pour les installations avec droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation et administratifs	35 - 50 ans
Installations partie électrique	10 - 40 ans
Installations partie hydraulique	25 - 90 ans
Installations de transport	25 - 40 ans
Installations de distribution	25 - 40 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	5 - 15 ans
Installations en construction et projets	seulement en cas de dépréciation de valeur

Les immobilisations incorporelles (concessions) sont prises en compte dans le bilan à leur valeur d'achat et l'amortissement est fait linéairement sur la durée de la concession, soit de 90 ans. La concession a été octroyée jusqu'au 31.12.2052.

Les investissements pour le renouvellement ou l'amélioration de l'aménagement sont activés si leur durée est prolongée d'une manière significative, si leur capacité est augmentée ou si une amélioration substantielle de la qualité de la production peut être obtenue.

3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

4- Liquidités et titres

Les liquidités contiennent les avoirs postaux et bancaires, ainsi que les placements financiers auprès des banques ou de tiers, avec une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

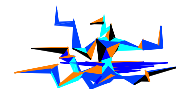
Les titres sont repris aux coûts d'acquisition diminués d'éventuelles pertes de valeurs.

5- Frais annuels à la charge des partenaires

Les frais non couverts par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le contrat de partenaires, pris en charge par les actionnaires en fonction de leur participation.

6- Autres produits d'exploitation

en mille CHF	2014/15	2013/14
Ventes d'énergie et d'eau	647	653
Utilisation du réseau 65 kV	392	394
Remboursements de prestations	140	125
Autres produits divers	19	22
Energie d'ajustement	326	323
Total	1 524	1 517



7- Redevances et impôt spécial

en mille CHF	2014/15	2013/14
Redevances hydrauliques aux communes	900	1 029
Impôt spécial sur les forces hydrauliques canton	1 351	1 544
Total	2 251	2 573

8- Charges financières

en mille CHF	2014/15	2013/14
Intérêts sur emprunts	508	533
Autres frais financiers	2	41
Total	510	574

9- Produits/Charges hors exploitation

en mille CHF	2014/15	2013/14
Produits hors exploitation	6	5
Charges hors exploitation	-1	0
Total	5	5

10- Impôt sur le bénéfice

en mille CHF	2014/15	2013/14
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	671	1 262
Rattrapage des exercices précédents	66	311
Total	737	1 573

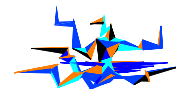
Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du profil de production de l'aménagement valorisé au prix du marché.

11- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations au 31.03.2014 se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.13	660	69 795	0	350	70 805
Entrées	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Reclassification	660	69 795	0	350	70 805
Valeurs d'achat au 31.03.14					
Amortissements cumulés au 01.04.13	-660	-36 202	0	-108	-36 970
Amortissements 2013/2014	0	-1 048	0	-6	-1 054
Amortissements non planifiés	0	-192	0	0	-192
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.03.14	-660	-37 442	0	-114	-38 216
Valeur comptable nette au 31.03.14	0	32 353	0	236	32 589

Les valeurs d'assurances incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent au 31.03.2014 à



CHF 45.32 mio.

Les immobilisations au 31.03.2015 se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.14	660	69 795	0	350	70 805
Entrées	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Valeurs d'achat au 31.03.15	660	69 795	0	350	70 805
Amortissements cumulés au 01.04.14	-660	-37 442	0	-114	-38 216
Amortissements 2014/2015	0	-1 036	0	-6	-1 042
Amortissements non planifiés	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.03.15	-660	-38 478	0	-120	-39 258
Valeur comptable nette au 31.03.15	0	31 317	0	230	31 547

Les valeurs d'assurances incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent au 31.03.2015 à CHF 45.26 mio.

12- Créances résultant de ventes et de prestations

en mille CHF	31.03.2015	31.03.2014
Vis-à-vis des actionnaires	22	992
Vis-à-vis de tiers	138	128
Total	160	1 120

13- Comptes de régularisation actif

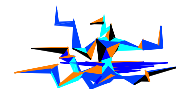
en mille CHF	31.03.2015	31.03.2014
Actifs transitoires vis-à-vis de tiers	76	177
Avoir fiscal	0	0
Total	76	177

14- Dettes financières à long terme

en mille CHF		31.03.2015	31.03.2014
Taux d'intérêt	Durée		
2.54 %	30.03.06-29.03.16	0	20 000
Total		0	20 000

15- Dettes résultant d'achats et de prestations

en mille CHF	31.03.2015	31.03.2014
Vis-à-vis des actionnaires	206	0
Vis-à-vis de tiers	218	170
Total	424	170



16- Dettes financières à court terme

en mille CHF			31.03.2015	31.03.2014
Taux d'intérêt	Durée			
0.50 %	27.03.14-26.06.14	vis-à-vis des actionnaires	0	1 700
2.54 %	29.03.15-29.03.16		20 000	0
Total			20 000	1 700

17- Comptes de régularisation passif

en mille CHF			31.03.2015	31.03.2014
Redevances et impôt spécial			45	36
Passifs transitoires vis-à-vis de tiers			177	143
Dettes fiscales			846	418
Total			1 068	597

18- Engagements résultant de la prévoyance professionnelle

La société n'a pas de collaborateur propre. Conformément au contrat de mandat, le personnel nécessaire est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région S.A. Les frais de personnel figurant au compte de résultat correspondent aux charges facturées par l'Energie de Sion-Région S.A. La société n'est donc pas porteuse de risques selon Swiss GAAP RPC 16.

19- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles sont mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément au contrat de partenaires.

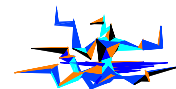
20- Evaluation des risques

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été formalisée. Cette analyse traite des principaux risques auxquels elle est exposée et de leurs conséquences sur les états financiers.

21- Indications supplémentaires

En août 2013, le Canton du Valais a notifié les taxations définitives 2009 à 2011 à Lizerne & Morge SA. Par principe de prudence, la société a comptabilisé et réglé tous les décomptes reçus. Toutefois, elle conteste le modèle de détermination du bénéfice imposable utilisé pour ces décomptes (modèle déterminé par le Canton du Valais et applicable à toutes les sociétés de partenaires hydroélectriques). Il existe donc une divergence entre LMSA et le Canton du Valais. Les provisions pour les impôts de 2012 à 2015 sont calculées sur la base du modèle déterminé par le Canton du Valais. L'issue du litige pourrait modifier le montant d'impôts comptabilisé dans les comptes de Lizerne & Morge SA au 31.03.2015.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 663b du CO ou des normes Swiss GAAP RPC.



PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

CHF	2014/15	2013/14
Report de l'exercice précédent	-	-
Résultat de l'exercice	421'000	421'000
Résultat au bilan	421'000	421'000
Dividende 4 % (exercice précédent: 4 %)	400'000	400'000
Attribution à la réserve générale	21'000	21'000
Report à nouveau	-	-
Total	421'000	421'000

Sion, le 17 juin 2015

Au nom du Conseil d'administration
Le Président Le Vice-Président

Nicolas Antille

Guy Bühler

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES
DE LIZERNE ET MORGE SA, A SION**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 mars 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE FIDAG SA



Christelle Siervo Fardel
Experte-réviser agréée
Réviser responsable



Christophe Pitteloud
Expert-réviser agréé

Sion, le 18 juin 2015